



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 28 janvier 2020, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h 08.

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M^c Gérald Laprise, directeur général
M^c Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020;

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Adhésion à l'entente-cadre entre Énergir et la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

4.0.- TRÉSORERIE

RÉSOLUTION
2020-01-030



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :
- 4.1.1.- Liste des comptes payés;
- 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
- 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
- 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
- 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
- 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
- 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Transfert budgétaire d'un montant de 35 000 \$ - Parc du Belvédère – Équipements sportifs 2019;
- 5.0. - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 5.1.- Demande d'usage conditionnel de monsieur Claude Vincent au 787, rue Royale;
- 5.2.- Demande de dérogation mineure de M^e Caroline Cossette, notaire, au 1311, avenue des Étoiles;
- 5.3.- Demande de barrage routier du Centre de prévention du Suicide de Malartic – 27 février 2020;
- 5.4.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Demande de modification d'autorisation – Agrandissement de la halde à stériles – Modification de l'aménagement du bassin Nord-Est;
- 5.5.- Délégation de signataires : Entente-cadre concernant l'aménagement à l'entrée Est de la Ville de Malartic;
- 5.6.- Nomination de Mme Élina Sylvain, technicienne en urbanisme, à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic;
- 6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Club de ski de fond et de sports de plein air de Malartic – Appui au projet « Achat de raquettes à neige et de skis de fond »;
- 7.2.- Délégation d'un signataire : demande de subvention d'Emploi d'été Canada 2020;
- 7.3.- Ma Fête de l'Artic du 28 et 29 février 2020 – Demande de permis de réunion;
- 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Ministère des Transports du Québec – Autorisation pour effectuer des travaux de nuit – Réfection de la rue Royale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

8.2.- Ministère des Transports du Québec – Autorisation d'utiliser le réseau municipal pour les chemins de détour – Réfection de la rue Royale;

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

10.1.- Nomination de deux représentants au sein du Comité d'orientation et d'investissement économique (COIE) – Pôle de Malartic;

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- Transport adapté La Calèche d'Or : Participation financière de la Ville pour 2020;

11.2.- Transport collectif Malartic : Participation financière de la Ville pour 2020;

11.3.- Forum Régional en Santé Mentale – Édition 2020;

11.4.- Fondation Brousseau-Dargis – Levée de fonds annuelle;

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

12.1.- Abrogation de la résolution 2019-09-310 – Rescinder la résolution 2017-07-253 – Acquisition des lots 3 163 022, 3 163 023 et 3 163 028 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour fins de rue et de parc;

13.0.- **CORRESPONDANCE**

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

3.1.- **Adhésion à l'entente-cadre entre Énergir et la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

RÉSOLUTION
2020-01-031

RÉSOLUTION
2020-01-032



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (R.L.R.Q. c. R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 12 décembre 2019, Énergir et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à Énergir.

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

**RÉSOLUTION
2020-01-033**

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2019, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 décembre 2019, tels que présentés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-034**

4.2.- Transfert budgétaire d'un montant de 35 000 \$ - Parc du Belvédère – Équipements sportifs 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le paiement des frais pour les équipements sportifs 2019 au Parc du Belvédère;

CONSIDÉRANT QU'il y a des disponibilités budgétaires au poste de Ma fête de l'Artic (17 000 \$) (réf. : poste budgétaire 02-70191-498) et au poste de Surveillance et sécurité CSOB (18 000 \$) (réf. : poste budgétaire 02-70120-421);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à faire le transfert budgétaire d'un montant de 35 000 \$, à même les budgets disponibles (réf. : postes budgétaires 02-70191-498 et 02-70120-421);

Adoptée.

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**RÉSOLUTION
2020-01-035**

5.1.- Demande d'usage conditionnel de monsieur Claude Vincent au 787, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

pour la propriété du 787, rue Royale (lot 2 998 027, cadastre du Québec) par monsieur Claude Vincent, suite à une demande de permis de rénovation afin de créer un logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères sur les usages conditionnels du *Règlement numéro 922* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié à cet effet sur le site Internet de la Ville, le 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'usage conditionnel telle que déposée pour le 787, rue Royale conditionnellement au respect des règlements d'urbanisme concernant l'affichage commercial;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-036**

5.2.- Demande de dérogation mineure de M^e Caroline Cossette, notaire, au 1311, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1311, avenue des Étoiles, Malartic (lot # 2 999 078, cadastre du Québec), suite au changement de propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété présentait certaines dérogations aux règlements d'urbanisme, dont une seconde marge de recul avant de $\pm 2,58$ mètres au lieu de 2,8 mètres pour un bâtiment secondaire détaché sans ouverture (garage) et une marge de recul latéral variant de $\pm 0,51$ mètre à $\pm 0,6$ mètre au lieu de 0,75 mètre pour un bâtiment secondaire détaché sans ouverture (remise);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une seconde marge de recul avant de $\pm 2,58$ mètres pour un bâtiment secondaire détaché sans ouverture (garage) et une marge de recul latéral variant de $\pm 0,51$ mètre à $\pm 0,6$ mètre pour un bâtiment secondaire détaché sans ouverture (remise);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-037**

5.3.- Demande de barrage routier du Centre de prévention du Suicide de Malartic – 27 février 2020

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE un permis autorisant l'organisme Centre de prévention du Suicide de Malartic à tenir une activité de financement le 27 février 2020, de 13 h à 19 h, à l'intersection des rues Royale et La Salle, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

DE SUGGÉRER aux organisateurs de remettre un billet aux donateurs afin de ne pas les solliciter plusieurs fois dans le cadre de cette activité de financement;

Adoptée.

5.4.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Demande de modification d'autorisation – Agrandissement de la halde à stériles – Modification de l'aménagement du bassin Nord-Est

Dépôt du document à titre d'information.

5.5.- Délégation de signataires : Entente-cadre concernant l'aménagement à l'entrée Est de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le 6 février 2018 la Ville de Malartic et la société Canadian Malartic GP (MCM) ont conclu une entente-cadre concernant le projet de déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE le projet de déviation de la route 117 prévoit l'aménagement de terrains et d'infrastructure à l'entrée est de la Ville de Malartic et aux abords du futur tronçon de la déviation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté, le 16 octobre 2018, la résolution 2018-10-310 approuvant les plans révisés d'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP (MCM) accepte de réaliser cet aménagement à ses frais;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14 de l'entente-cadre, la Ville de Malartic et la société Canadian Malartic GP (MCM) se sont engagées à conclure une entente relativement à l'aménagement;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic l'entente-cadre avec la société Canadian Malartic GP (MCM) concernant l'aménagement à l'entrée Est de la Ville de Malartic, telle que présentée;

Adoptée.

5.6.- Nomination de Mme Élina Sylvain, technicienne en urbanisme, à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT le départ de Mme Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic;

RÉSOLUTION
2020-01-038

RÉSOLUTION
2020-01-039



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Élina Sylvain, technicienne en urbanisme, à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

**RÉSOLUTION
2020-01-040**

7.1.- Club de ski de fond et de sports de plein air de Malartic – Appui au projet « Achat de raquettes à neige et de skis de fond »

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond et de sports de plein air de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie chez les aînés au regard de leur projet d'achat de raquettes à neige et de skis de fond;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club de ski de fond et de sports de plein air de Malartic dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie chez les aînés au regard de leur projet d'achat de raquettes à neige et de skis de fond;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-041**

7.2.- Délégation d'un signataire : demande de subvention d'Emploi d'été Canada 2020

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à déposer des demandes de projets et de subventions dans le cadre d'Emploi d'Été Canada 2020;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-042**

7.3.- Ma Fête de l'Arctic du 28 et 29 février 2020 – Demande de permis de réunion

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture organise la Fête de l'Arctic prévue les 28 et 29 février 2020 au Camping régional de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'un permis de réunion doit être demandé pour les différentes activités qui auront lieu au Camping régional de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à signer la demande de permis de réunion concernant la tenue d'activités au Camping régional de Malartic les 28 et 29 février 2020;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

RÉSOLUTION
2020-01-043

8.1.- Ministère des Transports du Québec – Autorisation pour effectuer des travaux de nuit – Réfection de la rue Royale

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit effectuer des travaux de réfection de la rue Royale en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 806 sur les nuisances dans les limites de la Ville de Malartic* définit les niveaux de bruit acceptables ainsi que les heures au cours desquelles des travaux de construction peuvent être exécutés, soit entre 7 h et 18 h;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) doit réaliser des travaux le soir, la nuit et la fin de semaine pour accélérer la réalisation des travaux et limiter les impacts sur la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) mettra en œuvre une stratégie de communication à l'intention des citoyens de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le ministère des Transports du Québec (MTQ) à effectuer les travaux de réfection de la rue Royale le soir, la nuit et la fin de semaine afin d'accélérer la réalisation des travaux et minimiser les impacts sur la circulation automobile, et ce, jusqu'à l'achèvement des travaux;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2020-01-044

8.2.- Ministère des Transports du Québec – Autorisation d'utiliser le réseau municipal pour les chemins de détour – Réfection de la rue Royale

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit effectuer des travaux de réfection de la rue Royale en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) souhaite utiliser le réseau routier municipal afin de maintenir la circulation pendant la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) mettra en œuvre une stratégie de communication à l'intention des citoyens afin de leur expliquer la nature du projet de réfection de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

chaussée et d'ajout d'avancées de trottoir sur la route 117 (rue Royale);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PERMETTRE au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'utiliser les rues publiques pour les chemins de détour lors des travaux de réfection de la rue Royale, et ce, jusqu'à l'achèvement des travaux;

QUE, si des bris survenaient, le ministère des Transports du Québec (MTQ) en assume les coûts de réparation;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

RÉSOLUTION
2020-01-045

10.1.- Nomination de deux représentants au sein du Comité d'orientation et d'investissement économique (COIE) – Pôle de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER monsieur Jean Turgeon, conseiller, et monsieur Normand Demers pour représenter la Ville de Malartic auprès du Comité d'orientation et d'investissement économique (COIE) – Pôle de Malartic;

Adoptée.

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION
2020-01-046

11.1.- Transport adapté La Calèche d'Or : Participation financière de la Ville pour 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.43 de la *Loi sur les transports* (R.L.R.Q. c. T-12) le conseil municipal peut accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif assurant le transport des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec le Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic, la Municipalité de Rivière-Héva et la Ville de Malartic, le 4 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic a déposé ses prévisions budgétaires 2020, lequel budget sera approuvé par son Conseil d'administration en avril 2020;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONTRIBUER pour une somme de 20 335 \$ au Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic pour l'année 2020;

D'ADOPTER la tarification telle qu'il appert à la grille de tarification jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QU'une copie de la présente résolution et de l'entente intervenue avec le Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic, la Municipalité de Rivière-Héva et la Ville de Malartic, le 4 juillet 2016 soient acheminées au ministre des Transports du Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-047**

11.2.- Transport collectif Malartic : Participation financière de la Ville pour 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.36 de la *Loi sur les transports* (R.L.R.Q. c. T-12), le conseil municipal peut accorder une subvention à un titulaire de permis de transport par autobus assurant le transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Transport collectif Malartic a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, lesquelles ont été approuvées par son Conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONTRIBUER pour une somme 10 000 \$ au Transport collectif Malartic pour l'année 2020;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Québec;

Adoptée.

11.3.- Forum Régional en Santé Mentale – Édition 2020

Dépôt du document à titre d'information.

**RÉSOLUTION
2020-01-048**

11.4.- Fondation Brousseau-Dargis – Levée de fonds annuelle

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 400 \$ à la Fondation Brousseau-Dargis et de prévoir la dépense à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02 70120 972 de l'exercice financier 2020;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

**RÉSOLUTION
2020-01-049**

12.1.- Abrogation de la résolution 2019-09-310 – Rescinder la résolution 2017-07-253 – Acquisition des lots 3 163 022, 3 163 023 et 3 163 028 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour fins de rue et de parc

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-09-310 – Rescinder la résolution 2017-07-253 – Acquisition des lots 3 163 022, 3 163 023 et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

3 163 028 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour fins de rue et de parc a été adoptée le 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2017-07-253 – Acquisition des lots 3 163 022, 3 163 023 et 3 163 028 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour fins de rue et de parc a été adoptée le 18 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en tenant compte des commentaires du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la résolution 2019-09-310 ne s'avère plus nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER la résolution 2019-09-310 – Rescinder la résolution 2017-07-253 – Acquisition des lots 3 163 022, 3 163 023 et 3 163 028 du cadastre du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour fins de rue et de parc, adoptée le 10 septembre 2019;

Adoptée.

13.0. CORRESPONDANCE

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 20

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-050**


MARTIN FERRON
MAIRE


M^{me} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE